

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
\*\*\*\*\*

Ministère de la Famille, du Développement  
Social et de la Solidarité Nationale

---

**Termes de Référence**  
**Etude sur le volet Accueil au niveau des**  
**Centres d'Assistance et de Formation**  
**pour la Femme ( CENAF et CEDAF )**

Dakar Janvier 2004

## I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les femmes représentent au Sénégal (recensement général sur la population et l'habitat de 1988) 52 % de la population totale dont 75 % vivent en milieu rural . Sur le plan national, elles constituent 58 % de la population âgée de moins de 20 ans .

Cette présence démographique massive fait ressortir un poids économique qui bien que réel n'est pas toujours visible. Si les agrégats de l'économie nationale n'ont jusqu'ici pas pris en compte la valeur économique de l'activité des femmes au Sénégal, cette force n'en est pas moins évidente pour tout observateur objectif de notre société.

En effet, les femmes sont partout présentes . Elles assument les tâches domestiques liées à la reproduction gratuitement , de même que les tâches productives en zone rurale comme en zone urbaine. Elles participent massivement, avec des journées de travail qui tournent autour de 12 à 18 heures, à la création de richesses dont elles profitent peu.

Aujourd'hui, elles sont fortement concurrencées par les hommes qui, de plus en plus, les écartent de leurs secteurs traditionnels d'intervention, où elles avaient des revenus certes faibles mais réguliers, pour les confiner dans des secteurs non productifs. Ainsi, des études récentes révèlent la féminisation croissante de la pauvreté.

Cette situation de vulnérabilité s'explique essentiellement, par le faible niveau d'information, d'éducation et de formation . Ce qui prive nos agrégats économiques de l'apport de plus de la moitié de notre force vive.

De même les femmes sont confrontées à des problèmes de santé et

des problèmes juridiques qui constituent des handicaps majeurs

De l'indépendance à nos jours, cette tendance n'a pas été renversée de manière significative comme en témoigne les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Deuxième Plan d'Action National de la Femme faite en avril 1999.

La mise en place d'un Centre National d'Assistance et de Formation pour la femme ( CENAF ) et de Centres Départementaux d'Assistance et de Formation de la Femme ( CEDAF ), se justifient par le fait que les femmes ne bénéficient pas des moyens requis pour renforcer leurs capacités et celles de leurs organisations, leur permettant d'être de véritables sources de création de richesses. Ces centres seront des lieux où les femmes et leurs familles pourront trouver des informations et obtenir des formations en éducation à la vie familiale, en santé, en nutrition, en droits etc.

Les centres constitueront en outre, des pépinières d'entreprises dans la mesure où les femmes y recevront une formation en entrepreneuriat et l'accompagnement nécessaire pour la création de leurs entreprises

de la moitié de notre potentiel démographique) bien formée et bien encadrée permettrait d'avancer plus rapidement dans la lutte pour le développement du Sénégal.

Dès lors, la question d'un encadrement adéquat

se pose avec acuité et urgence. Il faut alors de façon immédiate, s'attaquer aux lacunes techniques et de gestion, aux insuffisances technologiques, juridiques et administratives les empêchant de consolider leurs activités et d'atteindre les paliers supérieurs de l'entreprise moderne, seule capable de générer une richesse et de conduire à un développement durable.

L'objectif est donc d'adopter une approche holistique des problèmes des femmes dans des cadres adéquats et de lever tous les malentendus, préjugés et pesanteurs liés à sa condition

C'est à ce défi que le gouvernement du Sénégal veut s'attaquer en mettant en place le CENAF au niveau national et les CEDAF au niveau de chaque département qui prévoient la mise en place d'infrastructures d'hébergement et de restauration .

Ces infrastructures d'accueil permettront :

- D' ouvrir les centres au plus grand nombre de femmes qui d'habitude ne peuvent pas profiter des formations à cause de l'éloignement , de grossesse ou de l'entretien d'enfants en bas âge ;
- De maintenir les femmes dans les lieux de formation, d'éviter les retards et les absences
- L'échange d'expérience entre les femmes ;
- De générer des ressources pour les centres

*opportunités  
un espace  
pour une  
manière  
exclue*

9

Ces infrastructures serviront également pour les formations pratiques également .

## II – OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude permettra d'apporter les informations nécessaires pour la mise en place et la gestion du restaurant, des chambres et de la nurserie prévus dans le CENAF et les CEDAF

## III – MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- définir le mode de fonctionnement et de gestion du restaurant, des chambres et de la nurserie ;
- déterminer le matériel ,l'équipement et le mobilier nécessaires .
- identifier les postes de travaux ;
- définir les critères de recrutement, le profil du personnel et les modes de rémunération;
- déterminer la capacité d'accueil des centres

- déterminer le fonds de roulement et son mode de financement
- donner des recommandations par rapport à l'installation et la disposition des équipements dans la cuisine et dans le restaurant.

#### **IV – PROFIL DU ( ou de la )CONSULTANT (e)**

le consultant doit avoir une expérience dans la mise en place de structures similaires .

Il doit avoir réalisé des études pour l'installation de centres d'accueil.

#### **V – RESULTATS ATTENDUS**

un document contenant toutes les informations disponible ( coûts de fonctionnement et d'investissement, fonds de roulement, profil du personnel, mode de financement, etc----- )

#### **VI – CRITERES DE SELECTION**

Les candidats seront sélectionnés sur la base d'une offre technique et financière l'offre technique sera analysée sur la base des critères c-après :

- la compréhension des termes de référence ;
- la qualité de la méthodologie proposé qui doit être claire et permettre d'apprécier la compréhension du mandat en faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'étude ;
- les références du cabinet dans le domaine de l'étude (ou similaire) durant les trois (03) dernières années ;
- l'expérience des experts dans le domaine ;
- le calendrier d'exécution de l'étude en adéquation avec les différentes étapes du travail.

L'offre financière devra faire apparaître quand a elle un budget de l'étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La sélection sera fondé dans un premier temps sur la qualité technique de l'offre.

## **VII – MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSULTANT**

Un homologue sera désigné parmi le personnel du CENAF pour appuyer le consultant pendant la durée de l'étude.

Les documents disponibles seront mis a sa disposition, il devra les compléter en faisant ses propres investigations.

Les frais de déplacement les moyens de reprographie et de saisie seront pris en charge dans le cadre du contrat.

## **VIII – RAPPORT A FOURNIR**

Le consultant livrera un pré-rapport à la fin du premier mois qui sera présenté au comité technique de supervision avant d'être validé par un atelier national impliquant l'équipe du CENAF, les leaders d'organisations féminines, les partenaires au développement des ONG intervenant dans ce domaine, les personnes ressources, les collectivités locales etc

Des ateliers régionaux seront également organiser pour partager avec les responsables au niveau décentralisé, les résultats de l'étude.

Le consultant se chargera d'intégrer les conclusions des différents ateliers et de déposer le rapport final à la fin du troisième mois.

L'étude durera ainsi trois mois .

## IX – CALENDRIER D'EXECUTION

<b>Activité</b>	<b>Mois 1</b>	<b>Mois 2</b>	<b>Mois 3</b>
Etude	-----		
Dépôt pré-rapport		-----	
Examen pour le comité technique		-----	
Atelier national			-----
Ateliers régionaux			-----
Dépôt rapport définitif			-----